

nataires c'est de livrer le courrier qui leur arrive. Nous avons réussi à rétablir le service des colis postaux avec l'Angleterre (jusqu'à une limite de poids de cinq livres), puis avec la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, le Luxembourg, la Hollande, la Suède et la Suisse, pour des colis pesant jusqu'à onze livres, puis l'Italie et la Cité du Vatican, jusqu'à quatre livres pour les cadeaux de vivres, de médicaments, d'articles de toilette et de vêtements usagés.

Un tel service a demandé des efforts constants puisque dans tous les cas, sauf pour la Hollande, les colis venant du Canada passent par la Grande-Bretagne, qui manque pourtant de personnel et d'espace mais qui a fait preuve de la meilleure volonté du monde en nous aidant tant qu'elle a pu. Il faut aussi tenir compte de la situation maritime en Grande-Bretagne, bien que nous sachions qu'elle fait l'impossible pour mettre un maximum de navires à notre disposition. L'Angleterre, qui s'est imposée une limite de poids de cinq livres pour les colis qu'elle reçoit, et qui s'est engagée à transmettre sur le continent européen des colis pesant jusqu'à onze livres, prouve ainsi sa bonne volonté d'aider les pays dévastés.

Quant au tarif des colis postaux, le service le moins coûteux est celui de la Hollande parce que, comme je l'ai dit tantôt, celle-ci reçoit ses colis sans passer par l'Angleterre. Pour tous les colis de onze livres à destination de la Hollande, le tarif est de \$1.60. Le tarif pour la France est de \$2.25; pour la Suisse, de \$2.10; pour la Belgique, de \$2.05 et pour la Suède, de \$2.60.

Le tarif des colis postaux expédiés du Canada aux autres pays est fondé sur les droits versés au pays de destination et à tous pays intermédiaires lorsqu'il est nécessaire d'expédier les colis par voie de ces pays. Il est également établi au regard de la somme redevable au Canada pour la manutention et le transport par chemin de fer au Canada, y compris la traversée de l'Atlantique au taux de 75c. le pied cube. Ce taux est uniforme pour tous les colis expédiés à l'Europe continentale, sauf pour les Pays-Bas.

En ce qui concerne les pays européens avec lesquels on a pu rétablir le service des colis postaux, on a constaté qu'il fallait expédier les colis par voie de l'Angleterre. On utilisera aussitôt que possible les services directs de paquebots et lorsque nous pourrons compter sur des navires convenables et un service régulier.

Nous avons tenté surtout de rétablir le service des colis postaux avec les pays européens qui ont tant souffert de la guerre, afin que les civils au Canada puissent leur venir

[L'hon. M. Bertrand.]

en aide. Il est vrai que les taux sont assez élevés dans certains cas, mais c'est à cause de ce qu'il nous faut payer à d'autres pays pour la manutention des colis, en sus des frais du transport au Canada et de la traversée de l'Atlantique.

On s'est plaint en outre du service de livraison des colis, vu qu'un certain nombre de ceux-ci n'ont pas atteint leur destination. Voilà un contretemps tout à fait indépendant de notre volonté. Nous avons expédié tous ces colis en bon état et avec le moins de retard possible. Nous nous occupons de ces questions avec diligence, mais nous ne pouvons forcer les pays destinataires à modifier leurs propres règlements.

M. T. A. KIDD: Pour faire suite à la déclaration du ministre des Postes, j'aimerais dire un mot d'une question que je lui ai transmise par écrit il y a quelques instants. La voici:

Le ministre voudrait-il avoir la bonté de dire à la Chambre s'il serait possible de prendre des mesures immédiates afin de hâter l'adoption de règlements autorisant l'expédition de colis de 10 livres de nourriture ou de vêtements du Canada en Grande-Bretagne, comme on le fait dans le cas des civils en Europe continentale?

J'avais l'intention de poser cette question, et je remercie le ministre de sa réponse détaillée.

IMPÔTS

DÉCLARATION RELATIVE AU DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES COOPÉRATIVES

A l'appel des motions.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre suppléant des Finances): Hier, le chef de l'opposition (M. Bracken) a demandé quand le rapport de la commission royale sur la taxation des coopératives serait déposé. Avec les quelques renseignements que j'avais pu obtenir par téléphone, je lui ai dit que nous n'avions pas encore reçu le rapport de l'imprimeur et qu'il serait déposé dès que nous l'aurions reçu. Le chef de l'opposition a alors ajouté, comme en fait foi le hansard du 17 octobre:

Est-ce que certains membres de notre côté pourraient prendre connaissance de ce rapport avant d'entamer la discussion sur le budget? Il n'est peut-être pas possible de la communiquer à tous les honorables membres de la Chambre avant de commencer le débat, mais je crois que nous devrions avoir l'occasion de le consulter avant de prononcer les discours importants sur le budget.

A cela j'ai répondu:

Je crois raisonnable la demande du chef de l'opposition. Je communiquerai avec les bureaux du ministère afin de savoir si on ne pourrait pas mettre quelques exemplaires du rapport